

VENEZ VIVRE
UN MOMENT
AUTHENTIQUE ET
CONVIVAL !

32 €

SAMEDI 3
AOÛT 2024

JOURNÉE AUX 2 ALPES À L'OCCASION DE LA FÊTE

Des Foins

31ÈME ÉDITION



Départ de votre région en autocar de Grand Tourisme**** vers 05h45 suivant le lieu de prise en charge en direction des Deux-Alpes. Arrêt en cours de route pour petit déjeuner libre. Arrivée vers 09h45 pour assister au défilé traditionnel à 10h00 dans les rues de la station. Déjeuner libre. Puis à partir de 14h00, démonstration des chevaux attelés, danses folkloriques, vide grenier, poneys, marché de producteurs et artisans locaux, animations traditionnelles : fabrication de sabot, trépigneuse, fabrication huile de noix, jus de pomme, pain... Départ vers 16h30 pour route de retour avec arrêt bref en cours de route. Arrivée dans votre région vers 19h45.

Ce tarif comprend : le transport en autocar Grand Tourisme ****, le défilé et les animations

Ce tarif ne comprend pas : les dépenses à caractère personnel, les repas, l'assurance annulation : + 3 €



Bulletin de participation

Nom : _____ Prénom : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Téléphone Fixe : _____ Portable : _____
Mail : _____
Lieux de prise en charge souhaité : _____

Je désire participer à la Fête des Foins le Samedi 3 Août 2024 :

Nombre de personnes _____ x 32 € (Chèque à l'ordre d'Autocars Palisse) - Assurance annulation* _____ x 3 €

Noms des participants _____

Afin d'enregistrer votre commande merci de nous renvoyer ce talon accompagné de votre règlement à l'adresse suivante : AUTOCARS PALISSE « Route Nationale 7 » 26600 GERVANS. (Pour tout renseignement contactez-nous au 04 75 08 40 11). A la réception de votre règlement nous vous appellerons pour vous confirmer votre inscription et une semaine avant le départ nous vous communiquerons les horaires et le lieu de départ le plus près de votre domicile.

* L'assurance annulation doit obligatoirement être souscrite à l'inscription. Le remboursement se fera uniquement sous présentation d'un justificatif médical. L'assurance est souscrite à titre individuel. Pour les groupes, seules les personnes présentant un justificatif seront remboursées.